

le pamphlet

P É R I O D I Q U E I N D É P E N D A N T

Editorial

Les pouvoirs publics se préparent donc à payer de nombreux acteurs économiques pour ne rien produire. Ce sont des milliards que les contribuables vont verser aux restaurateurs, aux théâtres, aux organisateurs de concerts, aux clubs sportifs, aux salles de fitness pour qu'ils s'abstiennent de rendre les services que la population attend d'eux.

Disons quelques mots des restaurants, cafés, bars, tea-rooms, que le Conseil fédéral a décidé de fermer. Ce ne sont pas seulement les patrons de ces établissements qui sont pénalisés, pas seulement le personnel salarié qui ne touche que le 80% de son salaire habituel, sans les pourboires (à moins qu'ils n'aient été déclarés au fisc au titre de revenu déterminant, ce qui est rarement le cas), mais c'est évidemment l'ensemble de la population privée des relations sociales indispensables à la vie communautaire.

La situation sanitaire justifie-t-elle des mesures liberticides aussi drastiques? Si j'en crois les statistiques des décès à cause du Covid et celles des hospitalisations en service de réanimation, et non pas les statistiques des personnes infectées, je suis porté à en douter.

*Et pendant ce temps, M. Casimir Platzer, président de **Gastro Suisse** depuis 2014, limite ses revendications à une pleine indemnisation des restaurateurs pour leur permettre d'assumer leurs frais fixes (en restant fermés) et admet que l'an 2021 verra la fermeture de la moitié des établissements.*

*Il tremble qu'on puisse lui imputer la responsabilité, l'encouragement ou même la sympathie à l'égard du mouvement «**Wir machen auf**», qui regroupe les restaurateurs qui proposent la désobéissance civile par l'ouverture des établissements.*

*Au lieu d'aller se prosterner aux pieds de M. Berset pour lui jurer que **Gastro Suisse** se distancie de ce projet, il serait mieux inspiré de fixer une date de réouverture pour tous les restaurants de toute la Suisse, de garantir pour les établissements dénoncés une assistance juridique gratuite et la prise en charge des amendes éventuelles.*

Il me paraît vraisemblable que les mesures décrétées par le Conseil fédéral violent très largement le fameux principe de proportionnalité, qui doit être respecté lorsqu'une mesure de police a pour effet de suspendre des libertés fondamentales. Si un juge a pu estimer qu'une équipe de blaireaux pouvaient se prévaloir d'un état de nécessité pour envahir une succursale du Crédit suisse et y jouer au tennis, à combien plus forte raison un restaurateur menacé de faillite et de ruine pourra-t-il invoquer l'article 34 du Code pénal pour échapper à l'amende?

A l'évidence, le Gouvernement fonctionne en mode panique. Il affirme que le vaccin ne sera pas obligatoire, mais on entend dire parallèlement que les personnes non vaccinées ne pourront peut-être pas rendre visite à leurs vieux parents dans les EMS, ne pourront plus voyager en avion ou même prendre le train.

Et que nous propose-t-on comme vaccin? Pour susciter la réaction immunitaire, on n'utilise pas le virus, mais la double injection d'une séquence d'ARN messager de la protéine Spike, technique vaccinale innovante et – nous dit-on – très prometteuse.

*Et qui prétend que cette technique est très prometteuse? Le document produit par la Food and Drug Administration (FDA) sur la base des données fournies par **Pfizer** et **BioNTech**, à destination du comité consultatif chargé de se prononcer sur son homologation.*

Les personnes vaccinées seront-elles toujours potentiellement contagieuses? On ne sait pas. Seront-elles immunisées pour plusieurs mois, voire plusieurs années? On l'ignore. Pourrait-il apparaître des effets secondaires graves après un mois? Mystère. Les femmes enceintes pourront-elles se faire vacciner? On ne sait pas encore.

*En bref, les principaux arguments thérapeutiques positifs relatifs au BNT162b2 sont extraits du prospectus édité par la société allemande de biotechnologie **BioNTech** et par son développeur le laboratoire américain **Pfizer**. De la même façon, comme l'affirme sa publicité, **L'Or** est sans doute le meilleur café du monde.*

L'hystérie sanitaire aura démontré que les solutions globales, ordonnées par le Conseil fédéral pour l'ensemble du territoire helvétique, sont totalement inadaptées à la réalité du terrain et que les compétences cantonales doivent être non seulement maintenues, mais renforcées.

Claude Paschoud

Démocratie d'opinion

Qu'en penser? Ceci pour ce qui relève de l'essentiel: elle ne saurait être une forme légitime de régime politique.

Les pays suisses se sont caractérisés en Europe par leur rejet commun des monarchies, séculières ou épiscopales. Dans ce sens, la Confédération suisse fut effectivement le berceau de l'une des démocraties les plus connues d'Europe moderne.

Mais on aurait tort d'en faire l'ancêtre de la démocratie moderne, qui est une démocratie d'opinion, très nettement issue de l'idéologie de la Révolution française, notamment par son athéisme public. En effet, dans ce régime, l'Etat n'a, en tant que tel, aucune obligation de reconnaître publiquement aucun culte. Il est donc en cela formellement athée.

D'où l'essor de plusieurs de nos lois modernes, par exemple le divorce par simple consentement mutuel, l'avortement et, dans un sens tout aussi moral, le rejet de la peine capitale pour les crimes les plus graves ou les plus odieux.

Face à l'islam qui menace désormais l'Occident, à long terme, ces régimes officiellement athées seront très vraisemblablement vaincus. C'est là l'enjeu à long terme du phénomène de l'immigration venue d'Afrique du nord principalement.

Pourtant, ce sujet est systématiquement et sciemment ignoré dans la grande information. Nous en paierons donc le prix en temps voulu. Comme entité politique, l'Europe est née chrétienne. Elle se suicide comme entité politique par ce rejet de ses racines religieuses.

Qui s'en soucie?

Michel de Preux

Auto-censure

Aujourd'hui, alors que je me creusais la tête pour trouver un bon sujet d'article, l'un de mes amis envoie sur notre groupe une image représentant deux versions de la fameuse console de jeux portative Game Boy, l'une normale et l'autre dans la version qui aurait été celle d'aujourd'hui, soit la Game Boy-Girl-Trans-Andro-Poly-Pan-Demi-Cis. Le gag était amusant, mais mon camarade s'est senti obligé de compléter l'envoi par un commentaire: «Un peu réac, mais drôle.»

Il faut préciser que la plupart de mes meilleurs amis de l'université sont des gens qui se réclament de la gauche. D'où vient donc cette peur de passer pour un réactionnaire? Si le gag de la Game Boy nous fait tous rire, c'est probablement parce que nous nous rendons bien compte que certaines choses vont trop loin et en deviennent ridicules.

Qu'est-ce qui pousse donc mon ami à vouloir préciser qu'il se distancie du message conservateur véhiculé par l'image humoristique qu'il diffuse? Ça l'a fait rire, mais il ressent un léger malaise lorsqu'il se rend compte que la critique des excès du collectif réunissant tout ce qui n'est pas hétérosexuel pourrait lui attirer les remarques de quelque gardien de la bien-pensance. Et être assimilé à un affreux réac', c'est entrer dans le camp du mal, ce qui n'est pas bien.

Comment en sommes-nous arrivés à cette situation, où l'on en vient à s'auto-censurer pour ne pas risquer de passer pour quelqu'un d'infréquentable? Je me rappelle avec bonheur avoir écouté en boucle les sketches de Coluche ou de Desproges, deux trublions qui ne peuvent pas être soupçonnés de sympathies avec la droite, mais qui pouvaient se permettre de dire des vérités crues et de critiquer sans risque de poursuites ou de cabales. Aujourd'hui, les humoristes ne se risquent plus sur certains terrains et c'est fort dommage, car le fou du roi avait un rôle important en ce qu'il créait un lien entre le peuple et le pouvoir.

Une des causes de la situation actuelle – où lorsque l'on évoque la droite on voit l'abominable Blocher, les magouilles des milieux économiques pour engraisser les gros actionnaires, le conservatisme étriqué, l'école de grand-papa et le saccage des ressources naturelles au profit des multinationales, et, à l'inverse, lorsqu'on évoque la gauche on imagine la protection des faibles, la tolérance, l'ouverture aux Autres, la lutte pour les droits des femmes, le combat pour la justice

fiscale, en bref, Robin des Bois poursuivant les riches pour redonner aux pauvres – est la mainmise des milieux de gauche sur les principaux organes de presse durant les trente dernières années.

Or la réalité est tellement plus complexe et nuancée que mon ami se retrouve bien emprunté. Les partis politiques eux-mêmes se cherchent. Les socialistes s'en défendent, mais ils deviennent conservateurs avec leurs acquis, et il leur arrive même de travailler main dans la main avec les milieux économiques. La droite bourgeoise se teinte d'écologie et de conscience sociale et le centre, comme d'habitude, bouffe à tous les râteliers. Mais ce changement est une bonne chose et laisse entrevoir l'espoir d'une politique basée sur le bon sens et laissant de côté les luttes partisans et idéologiques.

Je suis moi-même convaincu que le capitalisme est aujourd'hui le meilleur système économique possible, mais que la préservation de l'environnement doit y être intégrée. Je pense que la lutte des classes, si elle a existé un jour, n'est en tous cas plus une réalité et qu'une répartition équitable entre le travail et le capital est la seule recette pour un économie efficace. Je ne crois pas que l'immigration doive a priori être combattue, mais que, si l'on décide de recevoir des populations allogènes, il faut savoir quel bénéfice on va en tirer et organiser leur accueil de façon à les intégrer le mieux possible.

On peut donc être réactionnaire sur certains sujets, progressiste sur d'autres et franchement conservateur dans certains cas. Il n'y a pas lieu d'en avoir honte, bien au contraire, et chacun devrait se sentir libre de dire ce qu'il pense sans complexe.

Michel Paschoud

Ni binaire, ni non binaire

Lorsqu'on se dit *de droite, anti-système*, plutôt autarcique que mondialiste, avec davantage de sympathie pour les armes de tout calibre que pour l'idéologie LGBT, on a aussi le droit – sinon le devoir – d'aimer le bon goût, le savoir-vivre, l'intelligence, la finesse et la subtilité. On nous pardonnera donc cette *trahison* de ne pas éprouver de regret insurmontable à l'égard d'un individu relativement vulgaire, qui a (plus ou moins) tenu les rênes des Etats-Unis d'Amérique pendant quatre ans, et de lui préférer définitivement celui qui reste *l'homme fort* de la Fédération de Russie depuis vingt et un ans. Le second, dont personne n'attendait rien au moment de son accession au pouvoir, a surpris tout le monde. Le premier, en qui nous fondions tant d'espoirs, a déçu. Nous lui en voulons d'autant plus qu'il est très déplaisant de se retrouver bien malgré soi assimilable aux *anti-Trump* (qui sont généralement aussi *anti-Poutine*), car ces gens sont antipathiques et infréquentables.

Cela étant posé, les échos qui nous viennent de l'est de l'Europe, même s'ils sont parfois contradictoires, nous donnent à penser que ces pays, qui apparaissaient jusqu'il y a peu comme des havres de liberté et de normalité, ont désormais cédé eux aussi à la panique sanitaire et au soviétisme médical face au coronavirus. Des admirateurs de la Hongrie, notamment, se sont

déclarés dépités par la politique de Viktor Orbán. Si nos idoles défont, qui allons-nous admirer? En même temps, nous trouvons ici ou là des propos pleins de bon sens à propos de la santé, de la maladie, de la vaccination, du risque ou de l'envie de vivre, chez des personnalités dont nous ne partageons habituellement aucune des positions et qui ne deviendront jamais nos idoles.

La même complexité nous guette lorsque nous voulons manifester une parfaite honnêteté intellectuelle. Les *anti-vaccin*, coalition hétéroclite dont nous partageons, en gros, le goût du libre choix et la méfiance à l'égard d'une médecine présomptueuse, poussent aujourd'hui des cris d'orfraie à l'idée que des restaurateurs puissent restreindre l'accès à leur établissement aux seules personnes vaccinées. Pourtant, si l'on veut être logique et de bonne foi, ne devrait-on pas défendre le libre choix de chaque aubergiste sur cette question? Après tout, nous n'aurons qu'à aller dans d'autres établissements. (Ce sera même recommandé!) On pourrait d'ailleurs, par la même occasion, autoriser le libre choix de la clientèle selon d'autres critères.

Il est au fond assez rassurant de constater, à travers mille exemples, que la réalité ne nous enferme jamais dans des blocs politiques ou philosophiques totalement clos et définitivement antagonistes. La leçon à en tirer est qu'à l'ère du numérique triomphant les modes de pensée purement binaires sont intellectuellement peu satisfaisants. Et la bizarrerie des temps veut que nous ajoutions aussitôt, avec véhémence, que cela ne nous rapproche en rien d'un mode de pensée non binaire.

Pollux

Ne dites pas...

Ne dites pas: «La conseillère fédérale Karin Keller, chef du Département fédéral de justice et police, se dit prête en principe à intervenir davantage dans la vie privée des couples pour mieux protéger les femmes. Ne devrait-elle pas aussi se préoccuper, par souci d'équité, de protéger les hommes maltraités par leur femme?» Dites: «La conseillère fédérale Karin Keller (...) ne devrait-elle pas aussi se préoccuper, par souci d'équité, de protéger les hommes maltraités par leur femme?»

Certes, les homicides dus aux violences physiques exercées par des conjoints concernent davantage de femmes que d'hommes, pour des raisons évidentes: l'égalité des sexes se fait encore attendre en ce qui concerne la force musculaire. Mais, sans aller jusqu'à tuer, une langue de vipère, des comportements méprisants et des invectives permanentes peuvent pourrir la vie d'un homme aussi bien que celle d'une femme.

Mme Keller a du pain sur la planche.

Le pinailleur

Bricoles

Aveuglement

Nous continuons à croire en l'avenir du journalisme – y compris de la presse écrite. Après une diminution de tirage pendant la période de confinement au printemps dernier, nous livrons de nouveau plus d'un demi-million de journaux chaque jour ouvrable. L'année dernière, nous avons même célébré un record historique avec 2,972 millions de lecteurs quotidiens.

Nos investissements sont également une promesse faite à tous ces lecteurs: nous continuerons à fournir à l'ensemble de la Suisse des informations rapides et fiables, sans parti pris.

Ainsi s'exprimait le jeudi 7 janvier, dans un article empreint d'humilité intitulé *Toujours à contre-courant*, la rédaction de **20 minutes**.

Et moi qui croyais que cet organe de presse, qui, le plus souvent, se contente de reproduire des communiqués ou s'inspire d'articles publiés par des journaux d'une parfaite correction, ne devait son indiscutable succès qu'au fait qu'on peut y lire gratuitement les informations partiales et peu fiables que ses confrères fournissent contre paiement! Quel aveuglement!

Crainte

Il paraît que le Conseil fédéral veut rendre obligatoire le port du casque pour les conducteurs de vélos électriques. Il semble que, à part le Touring Club Suisse et le Bureau de prévention des accidents – encore lui! –, tout le monde soit opposé à ce projet pour des raisons diverses, dont celle-ci: «Les partis de gauche et les associations en faveur de la mobilité douce craignent que le port du casque obligatoire freine l'attrait du vélo.»¹

On ne sache pas que le port obligatoire de la ceinture de sécurité pour les automobilistes et celui du casque pour les motocyclistes aient empêché quiconque de rouler en voiture ou à moto au cours des quarante années écoulées depuis leur introduction.

Mais les adeptes, que dis-je, les adorateurs de la déesse Velocipedia n'y regardent pas de si près.

Cela dit, je rejoins, à titre tout à fait exceptionnel, le Parti libéral-radical, qui, pour une fois bien inspiré, «estime, lui, que cette question relève de la responsabilité individuelle de chacun».

¹ <https://www.20min.ch/fr/story/casque-obligatoire-a-velo-electrique-beaucoup-doppositions-580977869100>.

Affiche

L'Office fédéral de la santé publique (OFSP) est dans tous ses états: d'affreux anti-vaccin ont réalisé et diffusé une affiche qui ressemble trait pour trait à celles de sa campagne de propagande en faveur de la vaccination contre le Covid, mais contient un message diamétralement opposé¹.

Malheureusement, les maîtres qui prétendent nous gouverner n'ont pas encore eu le temps d'introduire dans le code pénal une norme qui réprime la méfiance à l'égard des vaccins ou les crimes de lèse-OFSP.

Ce dernier en est donc réduit à envisager des suites juridiques pour violation de la loi sur... les droits d'auteur!

Les vilains rédacteurs de l'affiche incriminée, qui sont, hélas, inconnus à ce jour, doivent se tordre de rire.

Moi, en tout cas, je trouve ça désopilant.

¹ <https://www.20min.ch/fr/story/affiche-detournee-lofsp-en-colere-contre-des-antivax-333692759475>.

Service citoyen

Depuis un certain temps déjà, l'adjectif «citoyen» se substitue à celui de «civique» et s'emploie à toutes les sauces, de sorte qu'on ne sait plus très bien ce qu'il signifie. Qu'entend-on, en effet, par vote citoyen, initiative citoyenne, fête citoyenne ou – ça s'est vu – pique-nique citoyen?

Une association baptisée *Service citoyen*, fondée en 2013, nous menace d'une initiative qui aurait pour but, à ce que nous dit un résumé de l'émission *Forum*¹ de la RTS, de «faire évoluer l'obligation de servir de sa forme actuelle, militaire et masculine, vers un système de milice auquel participerait l'ensemble de la population, au profit de la collectivité et de l'environnement».

Il s'agirait donc de remplacer un **service** obligatoire, tolérable uniquement du fait de son caractère indispensable, par un **servage** généralisé, qui se substituerait au bénévolat, à l'esprit de service, au dévouement, à la serviabilité, au volontariat et à la liberté de se rendre utile ou non. Et ne parlons pas des effets économiques de cette absurdité!

Il va falloir se battre de nouveau, contre le totalitarisme citoyen, cette fois!

¹ <https://www.rts.ch/play/tv/forum-video/video/au-fil-des-ages-servir-son-pays?urn=urn:rts:video:11843950>, 21 décembre 2020.

Amalgame

Un Suisse soumis à la taxe militaire pour cause d'inaptitude au service a recouru contre cette obligation jusqu'à la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH). Cette dernière lui a donné raison, estimant entre autres choses que «les personnes inaptes sont désavantagées par rapport aux objecteurs de conscience car ces derniers peuvent effectuer un service civil et ainsi ne pas payer la taxe d'exemption»¹.

La CEDH considérerait-elle les «civilistes» comme une catégorie de handicapés? Comment se fait-il alors que personne ne dénonce ce scandaleux amalgame?

Quoi qu'il en soit, au point où nous en sommes, l'idée d'engager les handicapés dans un service de remplacement à distance ne serait pas si mauvaise ni si difficile à mettre en œuvre: l'armée suisse ne vient-elle pas d'inventer – la faute au Covid, évidemment! – pour plusieurs milliers de recrues le télé-service militaire?

¹ <https://www.20min.ch/fr/story/taxe-militaire-la-suisse-condamnee-a-strasbourg-571019550479>.

En route vers le progrès

Grâce au retour du socialisme, les Américains peuvent se réjouir: leur pays va se rouvrir au monde et renouer avec le progrès.

Parmi les principaux politiciens, dont une charmante vice-présidente quinquagénaire à la peau noir clair, qui conduiront les USA sur cette route parsemée de roses et susceptible d'entraîner l'adhésion enthousiaste d'une population avide de renouveau, on trouve un président de septante-huit ans qui ressemble à un cadavre ambulante et une octogénaire vindicative, réélue de justesse à la tête de la Chambre des représentants.

Les Américains se dirigent assurément vers des lendemains qui chantent!

Indulgence

En juin 2020, un employé du Service des sports de la Ville de Lausanne avait violé la loi fédérale sur la protection des animaux dans le cadre de son activité professionnelle: il avait jeté dans un sac poubelle des nids contenant des oisillons vivants. En octobre 2020, ce personnage a été condamné à vingt jours-amende avec sursis et trois cents francs d'amende.

Toutefois, «ce montant sera pris en charge par l'employeur, sur recommandation du conseiller juridique de la Ville, car l'infraction a été commise dans le cadre de l'activité du collaborateur», l'inscription de la condamnation au casier judiciaire constituant, paraît-il, une sanction suffisante.

En fait, cette somme ne sera pas prise en charge par l'employeur, mais par le contribuable, qui n'a pas à alléger les peines pécuniaires prononcées par la justice. En outre, cette faveur constitue un regrettable précédent, car il y a des quantités de délits qui peuvent être commis «dans le cadre de l'activité du collaborateur».

Mais, au moins, on comprend pourquoi la prodigue Ville de Lausanne n'a pas voulu compenser intégralement l'augmentation des impôts cantonaux.

¹ <https://www.20min.ch/fr/story/le-bourreau-doiseaux-ne-paiera-pas-son-amende-833698818580>.

Mariette Paschoud

Revoyez vos priorités

Il n'y a rien qui m'agace plus que la conductrice qui, à un croisement, alors même qu'elle a la priorité parce que vous tournez à gauche et qu'elle va tout droit, vous fait de grands signes pour vous dire de passer. Elle est persuadée que vous devez la bénir et penser qu'elle est vraiment une personne formidable, pleine d'abnégation et d'empathie, bonne mère et bonne épouse, vraiment une fille épatante! Mais la réalité est que tout ce qu'elle a obtenu de ma part, ce sont quelques jurons bien sentis sur les femmes au volant et les dangers qu'il y a à créer des situations d'incertitude sur la route, tout ça pour se sentir magnanime.

Ces quelques lignes ont été rédigées au féminin car le dernier cas en date n'avait pas de moustache, mais elles sont parfaitement valables pour n'importe quel oligophrène masculin; je ne voudrais pas me mettre les milieux féministes à dos.

Mi.P.

Bricoles 2 (Genevoiseries)

Les bobets pourront voter!

Les Genevois ont accepté en novembre dernier que le canton et les communes accordent le droit de vote aux handicapés mentaux sous curatelle générale, même ceux qui sont privés de discernement. En gros, cela signifie que des personnes que la justice civile a privées de leurs droits civils, estimant qu'elles sont incapables de gérer leurs propres affaires, seront capables de se prononcer sur la gestion de la République.

Considérant le nombre de *niolus* qui siègent dans le Parlement genevois, élus par des citoyens gravement privés de discernement, on se dit que mille deux cents électeurs *taguenets* supplémentaires, ce n'est pas si grave!

Maudet tortionnaire

En plus de tous ses défauts, complaisamment énumérés dans la presse, M. Maudet s'est illustré par des exigences ahurissantes: il voulait que les fonctionnaires de son département **travaillent!**

Une prétention aussi inhabituelle qu'inattendue dans la fonction publique, qui a justifié une enquête interne, laquelle a confirmé la souffrance des collaborateurs tout à coup priés d'offrir, pour le salaire qu'ils reçoivent, non seulement du temps de présence, mais aussi des prestations. Humiliation! Maltraitance! Comportement indigne du chef! Torture psychologique!

C'est Nathalie Fontanet qui hérite des trente-cinq collaborateurs du Département du développement économique, qui pourront, grâce à ce transfert, reprendre leur sieste interrompue.

C.P.

Remerciements

Nous ne voulons pas commencer cette cinquante et unième année du *Pamphlet* sans remercier les amis qui, ces derniers mois, ont une nouvelle fois contribué généreusement à la santé financière de notre périodique. Ils nous apportent un appui indispensable et nous leur en sommes extrêmement reconnaissants.

Le Pamphlet vous livre aujourd'hui le premier numéro réalisé par une équipe réorganisée, qui, grâce à un lectorat indéfectiblement fidèle, peut envisager l'avenir avec sérénité.

Encore une fois, bonne année à tous!

Réd.

A vos plumes!

Comme vous le savez, le *Pamphlet* entre dans une nouvelle phase, et nous aimerions inviter ceux qui le désirent à rejoindre l'équipe des rédacteurs. Si vous avez des choses à dire, que ce soit en matière économique, politique, culturelle ou autre, n'hésitez pas à nous faire parvenir vos œuvres. Les prérequis sont simples: des textes courts, environ une page A4, pas de grossièretés et rien qui puisse tomber sous le coup de la loi.

Qu'on se le dise!

Réd.

Le Pamphlet
Case postale 998, 1001 Lausanne
Courriel: courrier@pamphlet.ch
CCP:10-25925-4
Directeur de publication: Michel Paschoud
ISSN 1013-5057